



# Le plan de développement des compétences

## Contexte

- Suite à la réforme 2018 sur la formation professionnelle, le plan de formation devient le plan de développement des compétences.
- La promulgation de la loi et les décrets d'application devraient intervenir pour le dernier trimestre 2018.
- Le présent programme sera modifié et adapté en fonction du contenu des textes qui entreront en vigueur.

## Objectifs

- Savoir construire son plan de développement compétences
- Connaître les obligations, catégories d'actions
- Savoir répondre aux questions des salariés

## Programme

- **Du plan de formation au plan de développement des compétences**
  - Rappels relatifs au plan de formation
  - Réforme de la formation professionnelle
  - Le plan de développement des compétences: caractéristiques et construction
- **Etude de cas**
  - A partir des orientations stratégiques d'un établissement et des entretiens individuels des salariés, élaborer un plan de développement des compétences
- **Mise en pratique**
  - Début de réflexion et projection dans la rédaction de votre futur plan de développement des compétences

**Date(s) :**  
21 mars 2019

**Lieu :**  
URIOPSS - Marseille

**Durée :**  
1 jour - 7 heures

**Coût :**  
275 €

**Public :**  
Directeurs, responsables RH,  
chargés de formation, chefs de  
service

**Méthodes pédagogiques :**

- Apports de connaissances théoriques, exposés
- Echanges entre participants
- Etude de cas, cas pratiques

**Intervenante :**  
Anne-Lyse COHEN,  
Conseillère technique de l'URIOPSS  
PACA et Corse, formation